Registre des soins

chaque soin, même petit

Date, heure	Enfant	Ce qui s’est passé	Soin donné	Par	Famille prévenue (heure)	Signature

On n’administre un médicament que sur ordonnance et avec l’accord écrit des responsables légaux. En cas de doute, on appelle le 15. Modèle à adapter : les obligations exactes dépendent du type d’accueil et de la réglementation en vigueur (code de l’action sociale et des familles, services départementaux de la jeunesse). Vérifiez-les avec votre organisateur.

ADéPA · Outil gratuit · Usage et copie autorisés. Revente interdite.